

**NOTICE D'INFORMATION  
À L'ATTENTION DES  
STAGIAIRES**  
INSCRIPTION JUSQU'AU 30/06/2022

## Préparation à l'épreuve orale de l'examen professionnel de technicien des systèmes d'information et de communication de classe exceptionnelle du ministère de l'intérieur Session 2023

### 1/OBJECTIF DE LA PRÉPARATION ORALE

La préparation à l'épreuve orale unique d'admission consiste à renforcer la capacité du candidat à préparer les éléments de son parcours professionnel ainsi qu'à se présenter devant un jury dans les meilleures conditions, au regard des exigences de cette épreuve en tenant compte des attentes des jurys.

### 2/ CONTENU et DÉROULEMENT DE LA PRÉPARATION ORALE

Cette préparation sera animée, par un formateur externe, **en présentiel sur deux journées.**

Cette formation est axée sur des apports théoriques, mais aussi des exercices de mise en situation et/ou cas concrets, de débriefing avec le groupe et le stagiaire.

**Le stagiaire devra se munir d'un projet de présentation de son expérience professionnelle.**

### 3/ INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

La fiche d'inscription devra être :

→ complétée, dactylographiée par le candidat (numéro de matricule obligatoire)

→ visée par le supérieur hiérarchique

→ une fois visée, il convient de la transmettre à **votre animateur ou correspondant de formation, lequel l'adressera à la SDRF pour prise en compte.**

Toute demande d'inscription qui parviendra après

**le jeudi 30 juin 2022**

ne sera pas prise en compte



Une fois l'inscription à la préparation validée par la SDRF, le candidat recevra une convocation du gestionnaire.

## 4/OBLIGATIONS D'ASSIDUITÉ

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- suivre la formation en présentiel ;
- se présenter à l'examen professionnel visé.

- ★ L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel préparé.
- ★ Pour toute information sur les modalités d'inscription, sur les calendriers et sur les conditions d'admission à concourir vous pouvez consulter le site internet du ministère de l'Intérieur :

<https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Le-ministere-recrute>